

[Saint-Nicolas-d'Aliermont](#)[Les infos Dieppoises du 18 octobre 2024](#)[248 mots](#)

# Une maman outrage la directrice d'école et une enseignante

Le tribunal de [Dieppe](#) a infligé une peine d'avertissement à une maman qui s'est rendu coupable d'un bras et d'un doigt d'honneur envers la directrice de l'école primaire de [Saint-Nicolas-d'Aliermont](#) et une enseignante. À la barre, la jeune femme, assistante éducative et sociale, a expliqué que l'année scolaire dernière, sa fille a été victime de harcèlement dans sa classe.

Elle s'en est plainte et estime ne pas avoir été entendue et soutenue par l'enseignante et la directrice. Le 2 février 2024, elle est venue à l'école se plaindre de cette situation. La directrice l'a invitée à rentrer dans l'établissement mais le ton est monté: «**À un moment, je n'ai plus pu m'exprimer alors j'ai fait ces gestes.**»

## Des faits pas assez caractérisés

La directrice de l'école et l'enseignante, qui a changé d'école depuis, insistent sur le fait qu'il y a eu aussi des insultes verbales mais la substitut du procureur de la République, estimant qu'elles ne sont pas suffisamment caractérisées, a décidé de ne pas poursuivre pour cela.

Les deux enseignantes ne réclament pas de dommages et intérêts. Elles souhaitent seulement des excuses et que les faits ne se reproduisent pas. «**Elles ont leur version, j'ai la mienne, je ne m'excuserai pas car elles ne se sont pas excusées.**» Il semblerait que d'autres procédures soient en cours pour d'autres incidents. Le juge prononce la peine de 500 € d'amende dont 200 € avec sursis en espérant que cela permettra d'apaiser la situation.